

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LÉRY

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 17 février 2026 au 1 rue de l’Hôtel-de-Ville à la salle Adolphe-Leduc, et à laquelle sont présents :

Monsieur le conseiller Marc Desmarais
Monsieur le conseiller François St-Cyr
Monsieur le conseiller Jean-Christophe Corbeil-Aucoin
Madame la conseillère Céline Prégent

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Walter Letham

Est également présente madame Ann-Julie Thomas, greffière adjointe par intérim

Sont absents : Monsieur le conseiller Robert Charron et Madame la conseillère Liette Lamarre

La convocation a été signifiée légalement comme la Loi sur les Cités et villes le requiert.

1.0 OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 18h00.

2026-02-53

2.0 LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Céline Prégent
Appuyé par Monsieur le conseiller François St-Cyr
Adoptée à l’unanimité

D’ACCEPTER l’ordre du jour tel que déposé.

2026-02-54

3.0 NOMINATION D’UN DIRECTEUR GÉNÉRAL, GREFFIER-TRÉSORIER PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE	la suspension d’un employé est toujours en vigueur ;
CONSIDÉRANT QUE	par la résolution 2025-12-339, monsieur René Chalifoux avait été nommé directeur général et greffier-trésorier par intérim ;
CONSIDÉRANT QUE	le contrat de celui-ci est échu depuis le 6 février 2026 ;
CONSIDÉRANT	la nécessité d’assurer la continuité des opérations administratives, financières et corporatives de la Ville ;
CONSIDÉRANT QUE	monsieur Dale Stewart a été approché par la Ville afin de combler le poste vacant de directeur général et greffier-trésorier par intérim ;
CONSIDÉRANT QUE	monsieur Stewart a déjà occupé le poste de directeur général au sein de la Ville de Léry ;
CONSIDÉRANT QU’	une entente administrative avait été conclue antérieurement avec monsieur Dale Stewart ;
CONSIDÉRANT QUE	la Ville souhaite ajuster cette entente afin qu’elle reflète les réalités et besoins administratifs actuels ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Desmarais
Appuyé par Monsieur le conseiller François St-Cyr
Adoptée à l’unanimité

D’AJUSTER, à toutes fins que de droits, les dispositions de l’entente administrative antérieure conclue avec monsieur Dale Stewart, et que cet ajustement prenne effet immédiatement.

DE NOMMER monsieur Dale Stewart au poste de directeur général et greffier-trésorier par intérim.

D’AUTORISER monsieur le maire Walter Letham à signer, pour et au nom de la Ville de Léry, le contrat de travail de monsieur Dale Stewart, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution.

2026-02-55

4.0 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2025-09-258, la Ville a adopté sa politique de rémunération ;

CONSIDÉRANT QUE des ajustements à la grille salariale s’imposaient afin de soutenir une gestion optimale des ressources humaines au sein de la Ville ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Céline Prigent
Appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Christophe Corbeil-Aucoin
Adoptée à l’unanimité

D’ADOPTER la politique de rémunération révisée de la Ville, telle que déposée.

DE REMPLACER toute version antérieure de la politique de rémunération par la présente version.

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire permet au public de poser des questions et de recevoir des réponses et des précisions.

2026-02-56

6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Desmarais
Appuyé par Madame la conseillère Céline Prigent
Adoptée à l’unanimité

QUE la présente séance soit et est levée ; il est 18h07.

MAIRE

**ANN-JULIE THOMAS
GREFFIÈRE ADJOINTE PAR INTÉRIM**